

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le **NEUF FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT, GUILLON.

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM COPLO, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, DORDAIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir** : Mme DUVALLET à M. LEGO, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. COPLO à Mme ROUSSELIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à M. BALUT, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. NDIAYE.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, LHERNAULT, BOUTTIER, BARRY, MARQUE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, LE FAUCHEUR, JÉGU, ZAPPIA.

DATE DE SEANCE

9 février 2026

DATE DE CONVOCATION

1<sup>er</sup> février 2026

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

33

PRESENTS

24

PROCURATIONS

8

VOTANTS

32

QUORUM

17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

### ORDRE DU JOUR

	Page
Désignation d'un (e) secrétaire de séance	2
Approbation des procès-verbaux des séances du 22 novembre et du 13 décembre 2025	2
Informations générales	2
Compte-rendu de délégations du Maire	10
<b>PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS</b>	
<b>Finances</b>	
Garantie d'emprunt –Acquisition de 28 logements - Autorisation	11
Ouverture de comptes à terme - Autorisation	13
<b>Éducation</b>	
Lycée Marc Bloch - Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour linguistique - Autorisation	14
Évolution de la carte scolaire – Révision partielle des secteurs de recrutement des écoles Victor Hugo, Jean Moulin et Pivolle - Approbation	15



- **Permis de construire de la tranche 2 de l'ilot**
  - **Vient d'être déposé**
  - Pour la construction de **4 nouvelles cases commerciales** (1630m²).
  - **Travaux débuteront dès cet été** (pas d'enseigne d'annoncée pour le moment)
- **Magasin de meuble « L'Art du Confort »**
  - Anciennement « Les **meubles Parmentier** » implantés aux Andelys
  - Vont s'installer **voie de l'Equerre** dans les anciens locaux occupés par 27 forever.
  - **Ouverture prévue le 16 février**
- **Showroom pour la vente de meubles**
  - Vient d'ouvrir
  - Par M. Ilkan TOKAC, jeune de la ville,
  - Au parc des Lacs 2 (rue des Façonniers)
- **Alexbike**
  - **Anciennement implanté au centre commercial des Falaises,**
  - **Vient de s'installer voie du Testelet** dans des **locaux mieux adaptés à son activité** (dépose de vélos plus facile que sur le parking)
- **Ouverture de « Street Food - Sam House »**
  - Place des Chalands/rue Grande,
  - Propose des pizzas et de la cuisine à base de tasty crousty (riz/poulet croustillant) qui est plutôt tendance

## RENOUVELLEMENT URBAIN

### TRAVAUX NPNRU

- **Aménagements des espaces paysagers**
  - Pas du coq :
    - **Reste à faire :**
      - Le **stabilisé** sera réalisé quand la météo sera plus clémente (fin février)
      - **Mobilier urbain** : bancs, corbeilles, potelets
      - **Plantation des arbres** de la Ferme des Jeunes
    - Coût travaux 1,26M€
  - Balcon urbain
    - **Problèmes d'interfaces de travaux avec 3F**
    - **Fin de chantier décalée** plutôt à **avril/mai 2026**
- **Création du parking Léo Lagrange**
  - **Démarrage travaux le 13 janvier**

- Entreprise VIAFRANCE
- **Fin de chantier pour le printemps**
- Création de **70 places de stationnement, dont 5 PMR**
- Stationnements en **evergreen** pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie
- 47 arbres plantés
- **2 Bornes de recharge électrique doubles**
- Coût travaux : 515 000€ dont 220 000€ Fond de concours Agglomération

○ **Rampe Dagobert**

- **120m de longueur permettant de relier la gare au parvis de la mairie**
- 1500m<sup>2</sup> de terre végétale
- 23 arbres plantés (chêne, olivier, amélanchier, ...)
- 3000 vivaces et arbustes
- Planning
  - Lancement de la consultation du marché de travaux en février
  - **Démarrage des travaux en mai** pour une durée de 6 mois
  - Les **abords de la passerelle** sont **en cours de plantations** : 28 arbres (même essences que la rampe) et 3000 vivaces

○ **Aménagement des voiries structurantes**

- Route des Sablons
  - **De la chaussée de Léry à la chaussée du parc**
  - Travaux **démarrage Mars à fin Mai 2026**
  - Objet des travaux :
    - **Rétrécissement de la chaussée à 6m,**
    - Plantation de **40 arbres,**
    - **Création de trottoirs sécurisés** en béton désactivé et de **piste cyclable** dédiée unidirectionnelle en béton ocre,
    - Création de **plateaux ralentisseurs**
- Chaussée du Parc
  - **De la voie marmaille à la route de Louviers**
  - **De mai à décembre 2026**
  - Coût travaux 3,3 M€ dont 64 % de financements externes : Financements ANRU (12%), Région (17%), Agglomération (35%)

**EQUIPEMENTS MUNICIPAUX, DEVELOPPEMENT DURABLE, PERFORMANCE  
ENERGETIQUE ET MOBILITES**

**BÂTIMENTS**

○ **Rénovation du centre de loisirs de l'Eléphant**

- Les travaux de **rénovation du bâti ont démarré le 19/01**
  - **Rénovation intérieure** : remplacement des sols, plafonds, peinture, isolation thermique, équipements économes en énergie : radiateurs, luminaires, ...
  - **Ravalement extérieur**
  - Création d'un **abri vélo**
- **Réception** attendue pour **fin mai**
- **La cour** sera intégralement réaménagée avec :
  - Le déplacement de l'entrée du côté de la voie du râble
- **La création de nouveaux stationnements rue du Râble**
- Coût travaux : 315 000€

○ **Extension école Coluche**

- **Etudes en cours**
- **Objectifs** de l'opération :
  - Construction d'une **nouvelle cantine**
  - **Réaménagement des locaux** libérés en **salle de classe et locaux associés**
  - **Végétalisation de la cour** de récréation
  - Création de **nouveaux préaux**,
  - **Agrandissement du parvis**
- Démarrage des travaux été 2026 pour une durée de 11 mois.
- Coût : 2,3M€

○ **Extension et rénovation de la piscine municipale**

- Etudes en cours
- **Objectifs** de l'opération :
  - **Rénovation et extension du hall d'accueil** et des **vestiaires** : des espaces plus grands, plus accueillant, plus fonctionnels
  - Isolation et habillage de la façade d'entrée
- **Démarrage travaux en juin pour 5 mois pour le hall et vestiaires et 11 mois pour l'extension.**
- La piscine restera ouverte le temps des travaux, mais l'accès sera reporté sur le hall des scolaires, en face de la médiathèque.
- Coût 1,2M€

**AIRES DE JEUX – TERRAINS SPORTIFS**

○ **Mousserons**

- **Agrandissement de l'aire de jeux actuelle** et installation d'un jeu (ancien de l'école maternelle des cerfs-volants)
- Création **sol souple**
- **Installation fin février**

○ **Ecoquartier**

- Dans le terrain derrière les poulettes rolivaloises
- **Balancoire, tyrolienne, parcours**

- Mobilier en robinier naturel
- **Installation mars 2026**
- Coût : 135 000€
- **Terrain multisport**
  - **A côté de l'école Victor Hugo**
  - **Installation juin 2026**
  - Coût : 150 000€

## DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Elagage**
  - Lancement de la **campagne d'élagage en février**
- **Coup de Pousse**
  - Aide de la collectivité pour **inciter les habitants à planter des arbres ou arbustes**
  - **80% du montant de l'achat, dans la limite de 70€**
  - Pour l'achat **d'1 sujet**
  - Jusqu'au 20 mars
  - Formulaire sur le site de la mairie
- **Ville fleurie 2026**
  - **Samedi 23 mai, de 9h à 18h**
  - **Place des 4 saisons**
  - 50 000 fleurs seront distribuées aux habitants, pour embellir la ville
  - Un marché artisanal et les associations rolivaloises
  - Des animations pour toute la famille en cette veille de fête des mères
- **Ville propre 2026**
  - **Vendredi 22 mai**
  - **Tout le monde est invité** à participer à cette grande marche de nettoyage des déchets sauvages : écoles, crèches, associations, entreprises, particuliers

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Classes découvertes :**

- 7 projets soumis en septembre 2025
- 1 classe de neige validée en octobre sur le budget 2025
  - École Pivollet, CM1-CM2, Valloire, 50 enfants
- 3 classes annulées
  - Léon Blum : Motif personnel de l'enseignante à Léon Blum
  - Louise Michel maternelle : Refus d'accueil de classes maternelles par le prestataire ciblé
  - Louise Michel élémentaire : date de séjour dépassée (janvier 2026)

- 3 classes en suspens dont les réservations restent à affermir
  - Jean Moulin maternelle, Chateau de Mesnilles, 50 enfants
  - Jean Moulin élémentaire, Portbail, 22 enfants
  - Dominos maternelle, Ferme de Grandcourt, 31 enfants
    - Montant total : 30 320€
- **Conseil Municipal des Jeunes**
  - **Plantation d'un arbre** comme chaque année **avant la mi-mars**

## EMPLOI

### Le Hub de l'Emploi – Service Emploi

- **Le Forum de l'Emploi : Les 25 et 26 mars 2026.**
  - **Plus de 90 acteurs économiques** dont SCHNEIDER ELECTRIC, THALES, APTAR, DALKIA, VEOLIA, MAROQUINERIE DE NORMANDIE, ASHLAND, ATA LOGISTIC, ITM LAI, MANOIR FRANCE, COSMETIC VALLEY, JARDIN D'ACCLIMATATION, EDF PENLY, ENEDIS, VALDEPHARM, CARLO ERBA REAGENTS, OP MOBILITY, N.A.E. AEROSPACE, ARKEMA, CANDOR, LCNET PROPRETE, PINSON PAYSAGE, VALLOIS, INTERMARCHÉ, E. LECLERC, LIDL, ACTION, HIPPOPOTAMUS, CHEZ LEONARD, MC DO, BURGER KING, et plus de 20 AGENCES D'INTERIM.
  - **Plus de 75 partenaires de la formation professionnelle** dont le CFAIE de VAL-DE-REUIL, INSTITUT DES METIERS D'EXCELLENCE, ADEQUATION DEVELOPPEMENT, EDUCATION ET FORMATION, GRETA NORMANDIE, ATSI, GEIQ BTP, CEREF BTP, GEIQ PEP'S, APAVE, GROUPE IMT, AFPA, CNAM, INSA, ESIGELEC, CESI, ESCCI, CFA DU BATIMENT, INSTITUT DE LA FORMATION PARAMEDICALE, COMPAGNONS DU DEVOIR, PSL 27-76, PROMOTRANS, AFTRAL, CF BLANCHARD...
  - Et plus de **15 institutions de l'engagement** dont CIRFA MARINE, AIR ET ESPACE,
  - Des **expériences immersives pour découvrir des métiers** et les **filières d'excellence normandes**.
  - **Trois conférences** destinées à tous sur les enjeux de l'IA, sur l'engagement et sur **Parcours Sup**.
  - Des **animations** réalisées par **des partenaires métiers**, avec notamment la présence de véhicules de démonstration.
  - Des présentations de services et d'outils pour **aider à la construction d'un parcours d'Orientation** et des **rencontres avec des entreprises**

## SPORT

### Événements à venir :

- **Championnats Régionaux Scrabble – Dimanche 15 février**
  - De 10h à 19h – Gymnase du parc
  - A l'initiative du VDR Scrabble
  - **Qualificatifs pour les Championnats de France**

- 180 joueurs attendus
- **Championnats de France cadets-juniors indoor d'athlétisme - Samedi 21 et dimanche 22 février**
  - Stade Jesse-Owens
  - 1100 athlètes sur deux jours.
- **25 ans du Judo des 2RIV - Samedi 21 février**
  - Complexe Léo-Lagrange
  - **Stage proposé aux adhérents du club de 14h à 16h**
  - 100 personnes attendues
  - En présence de **Luka Mkheidze**,
    - **Champion olympique par équipe mixte en 2024,**
    - **Médaillé olympique de bronze en individuel (-60kg) en 2024,**
    - **Médaillé d'argent à Tokyo.**
  - A partir de **16h40 ; démonstrations de taïso, self défense, duofighting** avec les vice-champions de France et pour conclure, un combat opposant Luka Mkheidze à Gabriel Queval, entraîneur du Judo des 2RIV.
- **La Rolivaloise – Dimanche 8 mars**
  - 20 ans de la manifestation !
  - **Parcours de 3, 5 et 10 Km**, améliorés, avec des points musicaux.
  - **Village très animé** : stands d'information, santé, bien-être, droits des femmes, ventes au profit d'associations qui luttent contre les cancers féminins, etc.
  - **Echauffement par Amy Dia, coach fitness** suivie par 5000 followers sur Instagram et 71 600 followers sur Shapeyou.
  - En présence de **Sophie Demange, autrice rouennaise du roman féministe Les Bouchères**, ventes et dédicaces du roman, en partenariat avec la librairie « Quai des Mots ».
  - **Retrait des dossards et t-shirts, la veille, de 9h30 à 16h** (changement : cette année, on peut retirer les t-shirts dès le matin !)
  - Inscriptions toujours gratuites, sur [larolivaloise.valdereuil.fr](http://larolivaloise.valdereuil.fr)
- **Gymnastique féminine - Championnat Inter Départemental Individuelles – Samedi 21 et dimanche 22 mars**
  - Accueil par le Gymnix
  - Gymnastes des **clubs de l'Eure et de la Seine-Maritime**
  - Finales individuelles
- **Piscine Alice-Milliat**
  - Les rendez-vous à venir :
    - **Animation « Parcours aventure Koh Lanta »**, le mercredi 18 février de 14h à 17h
    - « **Vacances apprenantes** » pour les élèves en grandes difficultés natatoires, repérés durant les deux derniers cycles scolaires piscine et accueillis, gratuitement, en très petits effectifs pour un accompagnement efficace.

- **Dispositif « Aisance Aquatique »** du mardi 17 au vendredi 27 février pour les enfants de 4 à 6 ans. Les sessions ont été complètes très rapidement !
- **Vidéoprojecteur interactif « Lü »**
  - Pendant les **vacances de février**, le vidéoprojecteur **Lü sera installé dans la MJA**.
  - Les **enfants et jeunes des centres de loisirs**, les **seniors** que divertit Isabelle Avenel, les **groupes suivis par les ETAPS**, les personnes qui fréquentent la **cyberbase**, etc. pourront venir découvrir cet outil ludique et pédagogique acquis par la Ville.
  - Renseignements auprès des structures jeunesse, ETAPS, cyberbase, etc. ou auprès de [mairie@valdereuil.fr](mailto:mairie@valdereuil.fr)

## CULTURE

### Cinéma Les Arcades

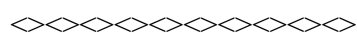
- **Soirées spéciales**
  - **Vendredi 13 février, 20h – « Soyons Fous »** - Documentaire de Quentin Perez sur les troubles psychiques. Débat animé par Djiby Sow. Tarif unique : 5,50 €
  - **Vendredi 20 février, 20h – « Soulèvements »** - Documentaire de Thomas Lacoste. Débat à l'issue de la projection animé par des membres de l'association Non à l'Autoroute. Tarif : 4,50 €

### Conservatoire de Musique et de Danse

- **Concert de rap à la MJA**
  - Proposition d'un jeune rappeur, Etann Foutrel, de proposer un concert de rap, le **vendredi 27 mars**.
  - Souhait d'ouvrir la scène à différents artistes.
  - Avec le **soutien du SIEM et de la Ville**.
  - Volonté de la Ville de voir ce type d'initiatives se renouveler.

## RESSOURCES HUMAINES

- **Arrivées :**
  - Arrivée de **Sébastien MARQUE** comme **Directeur des Ateliers Municipaux le 01/02/2026**. Précédemment en poste à la Ville de Mantes-la-Jolie.
  - Arrivée de **Liv LE FAUCHEUR** comme **Directrice des Sports le 02 février**. Précédemment Ménageur Générale du Stade Sottevillais.
  - Arrivée de **Corinne BRENA** comme **responsable petite enfance le 14/02/2026**. Actuellement en poste à la Ville de Rosny sur Seine



## COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

### MARCHÉS PUBLICS

#### Décision n° DCM 2025-085 – Marché M25 17- Aménagement d'une aire de jeux à l'Eco-Quartier - Attribution

**Objet du marché :** Réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de jeux à l'Eco-Quartier.

**Titulaire :** SAS PINSON PAYSAGE NORMANDIE sise, ZAC de la route des Lacs, à VAL-DE-REUIL (27100).

**Montant du marché :** 98 536.04 € HT soit 118 243.25 € TTC.

### ACCEPTATION D'INDEMNITÉS D'ASSURANCE

#### Décision n° DCM 2025-086 : Acceptation de la proposition de l'assureur de la commune à la suite d'un sinistre survenu sur le bâtiment Tennis Squash le 25.06.25

**Acceptation** de la proposition de la compagnie d'assurance LA SMACL Assurances dans le cadre du sinistre Dommages aux Biens survenu le 25 juin 2025 sur la toiture du bâtiment Tennis Squash.

Montant total des dommages évalué par la SMACL Assurances est de : 14 180.10 €.

Application de la vétusté : 6 164.60 €,

Valeur indemnisable : 8 015.50 €.

Franchise contractuelle de 10 000 €.

Soit un montant d'indemnisation en cas de remise à neuf de la toiture endommagée de 4 180,10 €.

## CONCESSIONS FUNÉRAIRES

**Décision n°DCM-2025-076 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, Rang X Emplacement 857.

**Décision n°DCM-2025-088 : Renouvellement** de la concession dans le cimetière communal, Carré Q Emplacement 8.

**Décision n°DCM-2025-090 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, Allée N Emplacement 710.

**Décision n°DCM-2025-091 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, Allée X Emplacement 840 Bis.

**Décision n°DCM-2025-091 : Réservation** de la concession dans le cimetière communal, Allée X Emplacement 841 Bis.

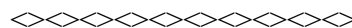
## DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Décision n° DCM-2025-089 - Demande de Subvention auprès du Département de l'Eure, pour l'accueil de l'Orchestre de l'Opéra Normandie Rouen**

**Sollicitation** d'une aide financière auprès du Département de l'Eure, pour l'accueil de l'Orchestre de l'Opéra Normandie Rouen au théâtre de l'Arsenal, le 23 novembre 2025.

Coût total prévisionnel de l'opération : 8 000.00 €.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Département de l'Eure : 3 000.00 €.



### Délibération N°01

## FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT SILOGE – ACQUISITION 28 LOGEMENTS

M. Dominique Lego expose au Conseil municipal :

La Société Immobilière du Logement de l'Eure (SILOGE) a acquis vingt-huit logements dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès Nexity. Il s'agit de l'immeuble prévu au croisement de l'avenue des Falaises et de la voie Dagobert, face de la Maison du Département.

Ces logements seront de type Prêt Locatif Social (PLS) destinés à des locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Cette opération sera financée par un emprunt pour un total de 4 341 205,00 euros.

Le 18 décembre 2025, la Siloge a sollicité la commune pour une garantie d'emprunt à la hauteur de 50 %.

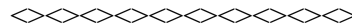
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

- Demande de garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 341 205,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du dossier n°182793 constitué de trois lignes de prêt. Une 1<sup>ère</sup> ligne de prêt n° 5709036 d'un montant de 2 014 602,00 euros, pour laquelle la garantie de la collectivité est à accorder à hauteur de la somme en principal de 1 007 301,00 euros. Une 2<sup>ème</sup> ligne de prêt n°5708034 d'un montant de 958 013,00 euros pour laquelle la garantie de la collectivité est à accorder à hauteur de la somme en principal de 479 006,50 euros. Une 3<sup>ème</sup> ligne de prêt n°5708035 d'un montant de 1 368 590,00 euros pour laquelle la garantie de la collectivité est à accorder à hauteur de la somme en principal de 684 295,00 euros. Toutes trois augmentées de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit dossier est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- La garantie est à accorder pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
  - Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
  - Vu l'article 2305 du Code civil ;
  - Vu le contrat de Prêt N° 182793 en annexe entre La Société Immobilière du Logement de l'Eure ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
- Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 341 205,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du dossier de prêt n°182793 constitué de 3 lignes de Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal 2 632 500,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des

sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de garantie d'emprunt.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



#### **Délibération N°02**

#### **FINANCES – OUVERTURE DE COMPTES À TERME - AUTORISATION**

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État, qui ne verse pas d'intérêts. Toutefois, les articles L 1618-1 et L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par un décret en Conseil d'État du 28 juin 2004.

Compte tenu des disponibilités dont dispose la Commune issues des cessions réalisées en 2025, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers.

Les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon les modalités suivantes :

- Ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public (une collectivité pouvant détenir plusieurs comptes à terme),
- Acquisition de Bons du Trésor à taux Fixe (BTF),
- Souscription de parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) composées exclusivement de titres émis ou garantis par l'État en euro,

Le compte à terme est un compte à court terme, productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance, d'un à douze mois. Les taux sont fixés au début de chaque mois par l'agence France Trésor et sont garantis pour la durée du contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal de souscrire deux comptes à terme comme suit :

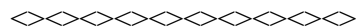
- Un compte à terme d'une durée de cinq mois d'un montant de 650 000€, dont l'origine des fonds est la cession d'un parking situé Domaine de Maigrement intervenue le 18 décembre dernier ;
- Un compte à terme d'une durée de huit mois d'un montant de 800 000€ dont l'origine des fonds est la cession de parcelles cadastrées CX 15 à 19 intervenue le 11 juillet dernier, cédée pour permettre l'extension du Leclerc- Drive.

#### **Le Conseil municipal,**

- Vu le Loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004 et notamment son article 116 ;
- Vu les articles L 1618-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de déroger à l'obligation de dépôt de l'État des fonds dont la provenance est issue des cas prévus à l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à souscrire deux comptes à terme tel que proposé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération



#### **Délibération N°03**

**AFFAIRES SCOLAIRES – LYCÉE MARC BLOCH –  
ORGANISATION D'UN SÉJOUR LINGUISTIQUE -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - AUTORISATION**

Mme Béatrice Deboissy expose au Conseil municipal,

Le lycée Marc Bloch propose un cursus de classe européenne Espagnol.

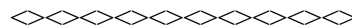
Chaque année, un séjour de découverte est organisé afin de permettre aux élèves de s'immerger dans la culture ibérique. Cette année, il aura lieu du 24 au 31 mars sur l'île de Tenerife.

Ce séjour prend une nouvelle ampleur en 2026 : pour la première fois les élèves seront reçus chez l'habitant où ils pourront rencontrer un correspondant de leur âge qu'ils accueilleront à leur tour au mois de mai.

La Ville est sollicitée pour accorder une subvention permettant le financement du transport des 17 élèves et de leurs deux accompagnants entre le lycée et l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle à l'aller et au retour comme elle l'a fait en 2024 et en 2025 pour un montant de 1 360 €.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** au lycée Marc Bloch **une subvention de 1 360 € pour participer aux frais de transport** entre la Ville et l'aéroport pour ce séjour linguistique.



#### **Délibération N°04**

### **ÉVOLUTION DE LA CARTE SCOLAIRE - RÉVISION DES SECTEURS DE RECRUTEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

M. le Maire expose au Conseil municipal,

La dernière mise à jour de la carte scolaire rolivaloise a été présentée au conseil municipal du 7 juin 2021. Il s'agissait alors de prévoir la mise en service la nouvelle école Victor Hugo et d'assurer une répartition équilibrée des élèves entre les 7 secteurs de la commune.

Cette révision de la carte scolaire intégrait un certain nombre de démolitions prévues dans le cadre du NPNRU2.

Grâce à la qualité de ce projet, mené avec le soutien de l'ANRU et les solides partenariats qu'il aura permis de créer avec les bailleurs et les promoteurs, la Ville pourra proposer plus de 850 nouveaux logements dans les prochaines années notamment sur les quartiers du Mail, de la Chenaie, de l'ex. Pierre-Mendès-France et de Coulis/Climuche.

L'arrivée de nouveaux habitants et avec eux de nouveaux élèves dans ces quartiers invite à repenser la sectorisation scolaire municipale. Une actualisation intégrant ces nouveaux habitants est en cours de réflexion. Elle pourra être proposée pour une mise en œuvre à la rentrée 2027.

Toutefois, une correction immédiate de la sectorisation en cours est proposée dès cette année pour une mise en œuvre à la rentrée 2026 afin de répondre à quelques problématiques d'homogénéisation des effectifs entre

3 groupes scolaires. Il s'agit de limiter la moyenne d'élèves par classe au sein de de l'école Victor Hugo et de consolider les postes d'enseignants au sein des écoles Jean Moulin et Pivollet.

Soutenue par une étude menée par le cabinet Opéris, cette modification permet de réduire le temps de trajet des élèves de 2 à 4 minutes en leur proposant des écoles plus proches de leur lieux d'habitation.

Il est ainsi proposé une réaffectation des rues suivantes dans le secteur Jean Moulin :

- Cour Mercure
- La Renardière
- Clos des Ombelles

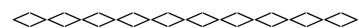
Et des rues suivantes vers dans le secteur de l'école du Pivollet :

- Voie Garance
- Voie de l'Envol
- Rue Septentrion (15 et +)
- Rue du Pas des Heures (37 et +)

L'application de cette modification prendra effet dès la rentrée septembre 2026 pour les nouvelles inscriptions.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** la modification des périmètres des secteurs des écoles Jean Moulin, Victor Hugo et Pivollet pour la rentrée septembre 2026.
- **APPROUVE** les modalités de sa mise en œuvre dès la rentrée septembre 2026 pour les premières inscriptions



## **Délibération N°05**

### **RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES – MUTUALISATION AVEC L'AGGLOMERATION SEINE-EURE - APPROBATION DE LA CONVENTION**

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil municipal :

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose aux collectivités territoriales de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO) pour garantir la conformité des traitements de données personnelles.

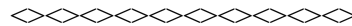
La mise en œuvre de ce règlement comporte une certaine complexité juridique au travers les textes (RGPD, loi Informatique et Libertés, jurisprudence CNIL) et nécessite la mobilisation de moyens humains et financiers au travers la désignation d'un DPO dédié.

La mutualisation, autorisée par le RGPD, permet à plusieurs collectivités de partager un même DPO, sous réserve d'une organisation adaptée. L'Agglomération Seine-Eure propose un cadre structuré sous la forme d'une convention de mutualisation d'une durée de 6 ans, pour répondre à ces besoins.

Cette mutualisation de la fonction de DPO pour la ville de VAL-DE-REUIL via la CASE apportera des avantages certains. Elle garantira une conformité au RGPD sécurisée, un accompagnement expert et réactif ainsi qu'une réduction des risques.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants liés à son évolution future.



#### **Délibération N°06**

#### **LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES - PARTENARIAT D'ACCUEIL D'ANIMAUX EN SORTIE DE FOURRIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) - AUTORISATION**

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil Municipal :

La Commune dispose d'un chenil assurant l'accueil des animaux errants ou saisis afin de répondre aux obligations en matière de lutte contre la divagation des animaux domestiques.

Conformément à l'article L. 211-26 du Code rural et de la pêche maritime, tout animal non réclamé par son propriétaire dans un délai de huit jours ouvrés francs est considéré comme abandonné et devient la propriété de la commune qui peut le céder à titre gratuit à une association de protection animale agréée pour que celui-ci puisse être adopté.

Pour permettre cette prise en charge, la Commune a conventionné avec la Société Protectrice des Animaux de l'Eure (SPA). Ce partenariat ne peut s'appliquer qu'en fonction de la disponibilité de places d'accueil. Aussi, les services municipaux ont recherché d'autres partenaires pour combler les éventuels cas où la SPA de l'Eure ne pourrait pas accueillir les animaux pris en charge.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec les SPA de Cabourg et d'Orgeval.

La Commune en contrepartie s'engage à identifier, vacciner les animaux et effectuer les tests dépistages contre le virus de l'immunodéficience et de la leucémie féline.

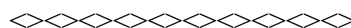
Les présentes conventions seraient conclues pour une durée de cinq ans.

**Sur la base de ces éléments,**

- **Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment de ses articles L.2212-2-7
- **Vu** le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment de ses articles L211-19 à L211-25.
- **Vu** le règlement Sanitaire Départemental

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les projets de conventions de partenariat joint en annexe conclu entre la commune et l'association « Société Protectrice des Animaux » sous le numéro W751028782, dont le siège social est situé 39 boulevard Berthier 75017 Paris pour les accueils d'Orgeval et de Cabourg.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariats et tout document y afférent et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**Délibération N°07**

**TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION**

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, une modification est à prévoir suite à départ par mutation.

- **Modifications du tableau des effectifs suite à départ :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/03/2026	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	Animateur

- **Modifications du tableau des effectifs suite à création de poste :**

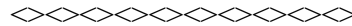
Date d'effet	Service	Fonction	Grade	Occupation du poste
01/03/2026	Multi-accueil les Noés	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Temps complet

**Sur la base de ces éléments,**

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.



M. le Maire lève la séance à 20h00

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Président de séance